



**Compte rendu réunion de conseil d'administration
de l'Afac-Agroforesteries
du 20 Octobre 2022**

CR à valider

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Délégué : Sylvie Monier / Joséphine Bouvard	
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Mandataire : Hervé Bellimaz Délégué : Maxence Belle	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Délégué : Morgane Laithier / Régis Renaude
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Délégué titulaire : Yann Gouez et Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Délégué : Lucille Inizan / Guy Le Henaff
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Futur délégué : Corentin Lecouillard	
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Délégué : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Délégué : Nathalie D'Acunto
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Délégué : Françoise Gion	UniLaSalle Délégué : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Délégué suppléant : Glenn Keck	
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Délégué : Françoise Sire	Bocage Pays Branché Délégué : Etienne Berger
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Délégué : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Délégué : David Campo
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Cyrille Barbé	Mission Bocage Délégué : Yves Gabory
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 : Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Délégué : Thierry Luisin
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 : Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Délégué : Frédéric Coulon
	CUMA de CEPVIL Philippe Gruau
Collège 3 : Environnement - développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégué : David Rolland

L'Escuro, CPIE des Pays Creusois
Délégué : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Paule Pointereau, Baptiste Sanson,

Pour leur présentation : Maxime Pinsard, Isaure Quillien

Philippe Hirou pour raison de santé est absent exceptionnellement et s'excuse auprès de tous les administrateurs. Il a donné délégation de tous ses pouvoirs jusqu'au 15 Novembre à Stéphane Vassel, Trésorier en lui demandant de bien vouloir présider ce conseil d'administration.

Soit 12 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 21 sièges (soit plus du ¼ des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 17h à 19h00

Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	PAR	TYPE
Fonctionnement	- Validation du CR du Conseil d'administration du 22 Septembre	Stéphane Vassel	Information
	- Election du Bureau		
	- Présentation des personnes recrutées pour les postes de Végétal Local et le remplacement de Christine Dezert pour l'animation du programme du Fonds pour l'Arbre	Stéphane Vassel et salariés recrutés	Information
	- Commission RH – composition et feuille de route donnée par le bureau	Stéphane Vassel	Information
Projet	- Retours sur le séminaire de Villarceaux	Baptiste Sanson et rapporteurs séquences	Décision
	• <u>Séquences mardi 27 Septembre</u> : programme d'actions à l'échelle régionale, lien avec le contexte national, fonctionnement inter-régionale, entre régions et avec le national		
	• <u>Séquences Mercredi 28 Septembre</u> : Statuts ARUP et organisation régions, Identité visuelle de l'Afac	Catherine Moret et rapporteurs séquences-	
	- Préparation AGE pour vote des statuts modifiés et re-dépôt dossier RUP	Stéphane Vassel	Décision
	- Vote BP 2022 révisé		
Questions diverses			

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 22 Septembre 2022

Décision du conseil d'administration :

Le compte rendu de la réunion du CA du 22 Septembre 2022 n'ayant pas été porté à connaissance du CA car non finalisé, il sera reposé sa validation au prochain conseil d'administration du 17 Novembre

NB : Les comptes-rendus de CA ainsi que les ordres du jour sont disponibles sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/intranet-admin/>

2) Election du Bureau

L'élection par vote électronique au bureau de la CUMA de CEPVIL, représentée par Philippe Gruau s'est déroulée du 23 septembre au 30 Septembre 2022.

Les résultats du vote sont :

Résultats

Vote bureau Septembre 2022
Fin de l'élection : vendredi 30 septembre 2022 à 20h00
21 électeurs inscrits.

Participation : 67% (14 votes exprimés) Évènements »

Résultats Traces des votes exprimés

Election du bureau : La CUMA de CEPVIL représentée par Philippe Gruau est candidate au poste de secrétaire

Nombres de voix :
CUMA de CEPVIL 14

Conclusion du conseil d'administration :

La CUMA de CEPVIL représentée par Philippe Gruau est élue au bureau.

Un poste reste vacant au bureau car aucune candidature n'a été transmise avant le conseil d'administration de ce jour. Des administrateurs du collège 1 ont été sollicités par le bureau afin

d'avoir une bonne représentation de la diversité des structures au sein du bureau mais aucun n'a souhaité s'engager pour l'instant par manque de disponibilité.

3) Présentation des personnes recrutées

Depuis plusieurs mois l'équipe était en sous-effectif : arrêt maladie de Christine Dezert, départ de Samuel Grillet et de Emma Houplain à la fin de leur contrat, départ du chargé de communication Nicolas Rassak durant sa période d'essai, maladie de plusieurs mois de l'apprentie en communication Océane Cot.

L'équipe a dû assumer un travail important avec un gros plan de charge depuis plus de 5 mois. Cette situation explique des retards ou l'impossibilité d'engager des dossiers nouveaux (enjeux d'assurer les engagements déjà pris en priorité).

Le conseil d'administration avait décidé l'embauche de deux nouveaux chargés de mission Label Haie et végétal local.

Aussi début octobre, trois nouveaux salariés ont été recrutés à l'Afac : Maxime Pinsard (CDD de 6 mois suivi d'un CDI), Isaure Quillien (CDD sans date fixe + 2 mois de CDD de tuilage pour le retour de Christine) et Emma Houplain (CDD de 6 mois suivi d'un CDI) ont été embauchés. Maxime et Isaure se présentent au conseil d'administration.

Stéphane Vassel précise que l'organisation du travail va encore être difficile durant quelques mois avant que les nouvelles personnes en poste prennent leur autonomie sur leurs missions.

La composition de l'équipe est la suivante :



Catherine MORET
Secrétaire générale et Responsable
stratégie et projets
catherine.moret@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 75 27 67 52



Paule POINTEREAU
Responsable stratégie et projets
paule.pointereau@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 79 25 61 37



Baptiste SANSON Responsable
stratégie et projets
baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr
Tél : : 06 07 19 72 99



Clara PICOT
Chargée de communication
clara.picot@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 88 47 80 48



Marie-Hélène BERTHOUD
Secrétaire administrative et
comptable
administration@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 42 03 12 02



Lauranne PILLE
Géomaticienne, programmatrice
gestionnaire de base de données
lauranne.pille@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 72 07 45 48



Christine DEZERT
Chargée de l'animation du programme
du Fonds pour l'Arbre
christine.dezert@afac-agroforesteries.fr
Tél : 07 72 10 13 03



Isaure QUILLIEN
Chargée de l'animation du programme
du Fonds pour l'Arbre
(remplacement de Christine Dezert)
isaure.quillien@afac-agroforesteries.fr
Tél : 07 83 13 59 19



Maxime PINSARD
Chargé de projet accompagnement
filère ligneuse Végétal local
maxime.pinsard@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 43 92 72 44



Emma HOUPLAIN
Chargée de projet Label Haie
emma.houplain@afac-agroforesteries.fr
contact@labelhaie.fr
Tél : 06 10 53 76 76



Maya VAVASSEUR
Assistante communication
(apprentie)
maya.vavasseur@afac-agroforesteries.fr
Tél : 06 17 49 79 07

Afin de permettre de ne plus embaucher en télétravail total, le bureau a étudié la possibilité d'avoir un autre lieu de travail fixe en dehors de Paris. Il est proposé que ce bureau soit à Flers en Normandie car trois des salariées en contrat sont en Normandie à proximité. Les bureaux seraient partagés avec l'Afac Normandie qui recrute sa chargée de mission (Marine Levrard).

Un lieu a été trouvé à Flers qui est opérationnel pour nos besoins : un lieu accueillant d'autres structures de l'ESS, 2 bureaux pour les postes fixes + 1 salle de réunion partagée y compris pour personnes de passage et stagiaires. Possibilité de signer un bail à partir du 15 Novembre.

Coût annuel : 6 360 € charges comprises + une connexion ADSL + les impôts locaux

- Coût Afac Nationale : $\frac{3}{4}$ du montant soit 4 770 €
- Coût Afac Normandie : $\frac{1}{4}$ du montant soit 1 590 €

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide l'installation d'un deuxième bureau physique en Normandie et donne pouvoir au président pour signer le bail engageant la location et les démarches nécessaires pour rendre opérationnels les bureaux.

4) Commission RH

Le bureau a remis en place la commission RH. Elle est composée de :

- Philippe Hirou
- Philippe Gruau
- Stéphane Vassel
- David Rolland

Ses missions d'ici la fin de l'année pour finaliser le cadre administratif et juridique pour structurer l'accompagnement de l'équipe (forte modifications de la convention collective et rédaction de plusieurs accords d'entreprise) :

- Mise en œuvre de la modification de la convention collective sur la gestion de l'avancement
- Validation des fiches de postes
- Mise en place des entretiens annuels et de compétences

Il est demandé la transmission à titre d'exemples des accords d'entreprise déjà signés à l'Afac. Catherine Moret informe qu'un site du ministère du travail permet d'avoir un accès aux accords d'entreprise signés (obligation de déclaration auprès de la direction du travail, des prud'hommes, et de l'accord de branche) :

PROJET

5) Retours sur le séminaire de Villarceaux

- **Séquences mardi 27 Septembre** : programme d'actions à l'échelle régionale, lien avec le contexte national, fonctionnement inter-régional, entre régions et avec le national

Cf document de synthèse en annexe

- **Séquences Mercredi 28 Septembre** :

- **Statuts ARUP et organisations régionales**

Cadre de la discussion :

Statuts ARUP : rédaction retravaillée avec le ministère de l'Intérieur pour permettre une élection homogène des représentants régionaux : **création au sein de l'Afac nationale de comités régionaux**

Projet de rédaction (le projet de statuts est en annexe)

Article 7.2 – Election des administrateurs délégués régionaux

Pour chaque siège à pourvoir au titre du second collège, peuvent être candidats de la région concernée tous les adhérents dont le siège social et/ou le principal établissement est situé dans cette région sous réserve de ne pas être candidat simultanément en tant qu'administrateur au titre du premier collège.

Les administrateurs délégués régionaux sont élus au scrutin secret par et parmi les membres dans chacun des comités régionaux pour trois ans renouvelables.

Article 14 – Les comités régionaux

Les comités régionaux, non dotés de la personnalité morale, regroupent tous les membres issus de la même région entendue comme l'une des 13 régions administratives de métropole française.

Les comités régionaux constituent l'échelon de mise en œuvre de la mission de l'association. Ils sont composés des structures, personnes morales, qui mènent des actions sur l'arbre dans les territoires définis à l'article 3 des présents statuts.

Chaque comité régional est animé par l'administrateur délégué régional et son suppléant élus conformément à l'article 7 des présents statuts.

Les modalités de fonctionnement des comités sont définies par le règlement intérieur.

Vu l'évolution des statuts, un nouveau vote de l'AGE sera nécessaire (à programmer fin Novembre - début décembre pour redéposer le dossier auprès du Ministère de l'Intérieur)

Durant le séminaire les administrateurs ont confirmé :

- le maintien d'un conseil d'administration constitué de 2 collèges : représentants des régions et représentants de la diversité des structures
- la volonté d'obtenir dès maintenant le statut d'ARUP
- le souhait d'aller vers un fonctionnement en fédération d'Afac régionales

Sur cette base, le cadre sur les modalités de fonctionnement des comités régionaux a été travaillé en séminaire des administrateurs.

Il est proposé au conseil d'administration les décisions suivantes :

Situation 1 : comité régional avec une Afac régionale

- Les relations réciproques et le cadre validés initialement sont à conserver et à écrire dans d'autres documents que les statuts nationaux (règlement d'élection, Contrat d'affiliation, statuts Afac régionales)
- En particulier, il faut garder l'emboîtement initialement prévu dans les statuts entre les adhésions régionales et nationales
- Les missions identifiées pour les Afac régionales restent les mêmes
- Pour conserver le lien absolument nécessaire entre les gouvernances des Afac régionales et les élections nationales, il sera inscrit dans le règlement d'élection national que les représentants doivent être des élus du CA régional. Il pourra être prévu au niveau des statuts régionaux des modalités sur la représentation souhaitée

Situation 2 : comité régional sans Afac régionale

- Les comités régionaux présentent l'avantage de donner plus de légitimité à ces représentants régionaux au sein du CA. Cependant, il doit s'agir d'une situation transitoire, c'est pourquoi il est proposé de voter une résolution en AGO pour fixer un délais ou un minimum de nombre d'Afac avant de déclencher la création de la fédération et l'évolution des statuts
- Il sera indiqué le cadre suivant dans le règlement sur leurs missions :
 - Comité régional : groupe de travail qui permet d'engager la réflexion sur la constitution d'une Afac régionale
 - Les représentants devront s'impliquer dans au moins un dossier technique de l'Afac
 - Les missions des élus seront d'exprimer les besoins et enjeux de la région qu'ils représentent et d'informer les adhérents des décisions et projets nationaux.

Cette structuration de ces éléments vont demander un travail complémentaire de rédaction et de mise en forme avec le soutien d'un juriste.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide que les propositions discutées lors du séminaire soient la base des règles de fonctionnement à construire entre les comités régionaux et l'organisation régionale. Cette décision sera mise au vote électronique des administrateurs.

- **Préparation AGE pour vote des statuts modifiés et re-dépôt dossier RUP**

Au vu des modifications importantes apportées au projet de statut ARUP après travail avec le ministère de l'Intérieur, il est nécessaire de refaire une AGE pour voter ses nouveaux statuts et le re-dépôt du dossier ARUP.

Pour ne pas reporter le dépôt (qui doit comprendre les CR de 2021 et le BP de 2022) il est souhaité d'organiser l'AGE fin Novembre-début décembre 2022.

Dans la continuité du travail sur le lien entre statut ARUP et organisation régionale, les administrateurs lors du séminaire ont réfléchi aux deux possibilités de mise en œuvre suivantes :

- après seulement l'obtention de la reconnaissance (1 an ?)
- dès le vote de l'AGE pour une application au 1 Janvier 2023

Il est proposé au CA **de proposer que ces statuts soient adoptés dès maintenant**. En effet il semble plus facile de mettre en œuvre ces nouvelles règles à partir des prochaines élections que de devoir revenir dessus quand le statut d'ARUP sera obtenu.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration décide de mettre au vote en ligne la validation de la tenue d'une AGE début décembre :

- pour demander à nouveau à l'Etat la reconnaissance de son utilité publique
- pour adopter le projet des statuts ARUP révisés avec les remarques du ministère de l'Intérieur dont il a pris connaissance et qu'il a accepté

- **Identité visuelle de l'Afac**

Il a été acté les besoins de faire évoluer l'identité actuelle de l'Afac au vu des points suivants :

- Certains outils sont dépassés et risquent de ne plus fonctionner :
 - site web de l'Afac-Agroforesteries
 - plaquettes Afac sont épuisées (et plus du tout à jour) depuis 2018
- Notre nouveau fonctionnement fédératif, ainsi que le statut ARUP sont des changements considérables dans l'essence de l'Afac, et doivent être traduits dans notre identité
- Avec la création des Afac régionales, nécessité d'adopter une communication commune qui souligne la cohérence du Réseau Afac, de se renforcer mutuellement et de s'appuyer de la légitimité, avec le besoin de s'outiller (cf partie précédente)

Trois scénarii ont été discutés :

- **1 - Changer l'identité de l'Afac-Agroforesteries en changeant de nom et de charte graphique**, ce qui induit d'actualiser tous les supports de communication (logo, site web, réseaux sociaux, plaquettes à venir, mailing, etc.) et une stratégie de communication pour annoncer et accompagner ce changement
- **2 - Moderniser l'identité et la charte graphique de l'Afac-Agroforesteries sans changer radicalement de nom**, ce qui induit d'actualiser tous les supports de communication (logo, site web, réseaux sociaux, plaquettes à venir, mailing, etc.) et une stratégie de communication pour annoncer et accompagner ce changement
- **3 - Actualiser/toiletter les supports de communication existants** (site web en priorité) sans changer de nom et sans modifier la charte graphique ou l'identité de l'Afac-Agroforesteries

Chaque choix a fait l'objet d'une analyse des avantages et inconvénients :

Le tour de table a fait ressortir à la grande majorité **le choix du scénario 1** (16 personnes contre 2 pour le scénario 2 et 0 pour le scénario 3).

Les principaux points qui ont amené à cette proposition sont :

- Si on doit changer c'est le moment – encore possible d'expliquer le changement vu le public cible de l'Afac
- Montrer la dimension réseau qui change d'ampleur et l'intérêt général avec le passage à l'ARUP
- Nom que l'on doit toujours expliquer - Acronyme qui ne parle pas vraiment – nécessité d'avoir plus de clarté.
- Nom qui porte confusion avec celui de l'AFAF – marquer la différence
- Logo pas identifiable - besoin de le simplifier pour qu'il soit plus lisible - changer le graphisme pour aller vers plus de sobriété – dessin trop fin
- Agroforesterie : lien avec agriculture uniquement ne prend pas en compte les autres gestionnaires, fait plus penser à la plantation
- Moderniser demandera autant de travail voir plus que de changer d'identité
- Possible de garder des petits points qui peuvent garder un lien tout en changeant

Les précautions suivantes ont été identifiées :

- Il n'existe pas un mot qui synthétise nos actions et notre objet, il faudra faire nécessairement des compromis pour trouver un nom simple qui fasse consensus
- Avoir une période de transition en gardant un certain temps en dessous l'ancien nom
- Besoin d'avoir une notion de haie
- Intérêt d'avoir un slogan fort qui accompagne le nom dans la communication
- Construire un logo avec une approche développement durable /coût d'impression pas trop d'aplats, typo libre de droit
- Besoin de garder une base de couleur pour garder une trace
- Associer cette identité à une forte communication autour de notre changement

Pour travailler sur ce dossier il est proposé de :

- Constituer un groupe de travail
- Confier la mission à Maya Vavasseur (qui vient d'arriver et a donc encore un regard extérieur) sous l'égide de Clara Picot **de rédiger le brief créatif** après avoir :

- établi le diagnostic de l'existant (analyse objective de l'identité actuelle de l'Afac-Agroforesteries en étudiant la façon dont est perçue notre logo, nos supports de communication, la clarté de nos discours ou la capacité à être identifiés, etc.),
- analysé les identités des autres acteurs (identités de marque des autres acteurs de l'agroforesterie pour se différencier et analyser en quoi on est identifiable) ,
- défini les objectifs, identifié les cibles et traduit notre message

Sur cette base, le conseil d'administration décidera plus tard si la partie création sera confiée ou non à un bureau extérieur. Il a été soulevé l'importance de bien budgétiser le travail de communication à venir sur le changement d'identité associé à notre évolution d'organisation.

Le financement se fera sur fonds propre ou avec recherche de mécénat de compétence.

Les compléments discutés en conseil d'administration :

- il ne faut pas trader à travailler sur ce projet vis-à-vis de la constitution des AFAC régionales
- les administrateurs présents expriment leur enthousiasme d'aller vers ce changement et de pouvoir se fixer collectivement une nouvelle identité qui va rassembler
- depuis 2007, beaucoup de nouvelles structures ont adhéré. Le changement d'identité va participer à leur appropriation du réseau.

Les inscriptions et animation du groupe de travail seront fait en Janvier 2022 quand le plan de charge se sera régularisé.

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de mettre au vote en ligne le scénario 1 pour le valider définitivement.

6) Budget prévisionnel révisé

En prévision du re-dépôt du dossier ARUP, le bureau propose au conseil d'administration de voter les modifications suivantes du budget prévisionnel :

Augmentation des recettes sur les fonds privés : 35 000 €

- Basculement du soutien de 10 000 € de l'entreprise La Boulangère du Label Haie vers le fonctionnement général (avenant à la convention)
- Affectation du soutien de la Fondation Le Marchand au fonctionnement général de 2022 : 20 000 €
- Augmentation du soutien de la FPH sur l'organisation du séminaire de Villarceaux : 5 000 €

Augmentation des charges de fonctionnement : 13 400 €

- Prestation : intervention de l'avocate sur l'accompagnement de l'ARUP pour 5400 €
- Augmentation des charges de développement pour l'outil ODOO pour 1000 €
- Augmentation des charges d'amortissement pour 7000 €

Avec ses modifications le budget prévisionnel présente un résultat de 16 728 €

La répartition des produits est de 52% de fonds privés (y compris valorisation du bénévolat) contre 48% de fonds publiques.

Décisions du conseil d'administration :

Le conseil d'administration décide de mettre au vote la résolution suivant :

Le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel révisé 2022 et accepte sa mise en oeuvre.

Le conseil d'administration donne pouvoir au président pour signer les conventions, les demandes de financements et tous les documents nécessaires à leur engagement et en particulier la présentation de ce budget prévisionnel pour le dépôt du dossier ARUP en décembre.

Le conseil d'administration donne une délégation au trésorier pour signer si nécessaire et en cas d'indisponibilités à la place du président tous les documents se rapportant au budget prévisionnel révisé 2022.

Questions diverses

Création de l'Afac Nouvelle Aquitaine

Le 13 octobre, l'Afac a été créée en Nouvelle Aquitaine. Le bureau est constitué. La constitution du CA est consensuelle et diversifiée dans sa composition :

Conseil d'administration et bureau élus lors de l'ACG constitutive de l'Afac Nouvelle-Aquitaine
13 octobre 2022

Structure	Collège	Mandataire	Délégué (si spécifié)	Bureau
Arbres et Paysages en Gironde	1	Hubert HISS	Cédric LAURET	
Bocage Pays Branché	1	Francis MINOZA	Etienne BERGER	
CETEF	1	Isabelle LEYDIER DELAVALLADE		
Pépinières Naudet	1	Guillaume DE COLOMBEL	Yanis Nieto	trésorier
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine	1	Jacqueline AJER	Françoise SIRE	présidence
Arbres et Agriculture en Aquitaine	1	Konrad SCHREIBER	Anne-Catherine DE FAILLY	
Chambre d'Agriculture de la Vienne	2	Vincent COLOMBEL	Aurélié DELMAS	
Chambre Interdépartementale 17-79	2	Cédric TRANQUART	Eric CIROU	Vice-présidence
Chambre Régionale d'Agriculture NA	2	Luc SERVANT	Annabelle GALLITRE	
Phloéme	2	Tristan ROZE DES ORDONS		
EHLG	2	Molimos BENAT	Thomas TCHIBOUKDJIAN	
Agrobio 33 / Bio NA	2	Benoit VINET		
CAUE de la Creuse	3	Hélène CHIOZZINI	Marin BAUDIN	
Conservatoire des Espaces Nat. NA	3	Maryse LAVIE-CAMBOT	Jean-Philippe MINIER	
FDC 79	3	Guy TALINEAU	Alexandra BARON	secrétaire
FDC 86	3	Michel CUAU		
France Nature Environnement NA	3	Dominique DEBOISE	Alain PERSUY	
URCPIE Nouvelle Aquitaine	3	Thérèse CAMPAS	Louis FASANINO	Vice-présidence

Bureau :

Présidence : Prom'haie

Vice-président : CA 17-79

Vice président : UR CPIE

Secrétariat FDC des deux sèvres

Trésorier : pépinière Naudet

Il a été décidé le maintien des deux représentants au CA de l'AFAC Nationale. Un renouvellement sera proposé lors de la prochaine AGO de Juin.

L'aide pour les Afac Régionales du fonds pour l'arbre sera demandée.

La région NA est passée en vert foncé sur la carte des Afac régionales :

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-des-afac-regionales_814943#6/46.950/4.515

Information de l'Afac régionale Pays de Loire :

Cyrille Barbe assure l'intérim de la représentation avec Yves en attendant le prochain CA